

Mme MALLET Nathalie

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé d'Ile-de-France – délégation départementale des Yvelines ;

M. ROCHELLE Jérôme

Ingénieur d'études sanitaires principal à l'agence régionale de santé de Bretagne – délégation départementale d'Ille-et-Vilaine ;

Mme SOURD Fabienne

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Grand-Est.

En cas d'indisponibilité de la Présidente du jury, cette fonction sera assurée par Monsieur BLANCHARD Philippe.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 04 MAI 2018

Le Chef du bureau du recrutement

Arnaud SCOLAN